



Monsieur le Président,

Depuis sa création en 2008, la DGFIP a perdu 20 000 agents. C'est un véritable plan social qui ne dit pas son nom et qui asphyxie totalement les services, avec des conséquences désastreuses sur les conditions de travail des agents et le service rendu à l'ensemble des citoyens. Cela pourrait continuer en 2017 si l'on en croit les lettres de cadrage budgétaire qui programment une réduction de 2 % des effectifs, soit 2 800 emplois.

Mais dans cette grisaille ambiante pointe un rayon de soleil, une aube naissante. Le Grand Jour est arrivé. Les lignes directrices de la DGFIP nous ont enfin été révélées.

De ce document transpire provocation et renoncement, montrant ainsi le décalage entre une technocratie au service d'une politique de réduction des coûts et des agents confrontés à la réalité.

La DGFIP fait face à un resserrement sans précédent de son réseau et développe à marche forcée la « e-administration » sans scrupule pour ceux qui n'y ont pas accès.

Fusions de secteurs, de SIP, de SIE, de postes comptables, constitutions de postes spécialisés hôpitaux, pôles contentieux judiciaires, pilotage des BCR par les DIRCOFI, voici quelques exemples de restructurations visant à atteindre la « masse critique ». Les agents seront ravis d'apprendre que notre Directeur Général se préoccupe de leur IMC : indice de masse corporelle. C'est peut être le prélude à un recrutement de poids mais au profil ...

La DDFIP du Val d'Oise n'est pas en retard sur « les lignes directrices » du Directeur Général. Dans notre département le processus est déjà bien avancé. Nous pouvons nous demander pourquoi tant de précipitation !

Aujourd'hui toutes les missions des Finances publiques sont atteintes et pointent à l'horizon plusieurs dangers pour notre administration.

Le projet de retenue à la source, vendu à nos concitoyens comme une simplification administrative sera, d'après ce que nous en connaissons, tout sauf une simplification. Au contraire, les contribuables, dont beaucoup croient qu'ils seront exonérés de déclaration de revenus, auront très certainement deux interlocuteurs : la DGFIP et le tiers collecteur.

Rappelons que, en 2008, la fusion des Directions Générales des Impôts et de la Comptabilité Publique a été justifiée, à l'époque, par l'instauration de l'interlocuteur fiscal unique pour simplifier la vie des contribuables. Or, «l'usine à gaz» en préparation risque fort d'enterrer définitivement la notion même d'interlocuteur fiscal unique voire, à terme, de compliquer la vie des contribuables.

Dans le secteur public local, les suppressions d'emplois ont fini par atteindre la qualité du service et mener certains postes comptables au bord de l'asphyxie. Mettant à profit les préconisations d'un rapport commandé à l'Inspection Générale des Finances, la DGFIP lance des expérimentations de « back office » traitant le visa des recettes et des dépenses des collectivités pour le compte du comptable public de proximité et la création de services facturiers sous l'autorité des Directeurs régionaux des finances publiques.

La suppression du numéraire dans un certain nombre de Trésoreries de proximité au mépris des besoins des usagers et des élus locaux. Comment en effet, sans numéraire maintenir le niveau de service aux régisseurs de recettes ou d'avances ? Comment sans numéraire continuer à verser des secours d'urgence aux populations en difficulté ?

Les personnels de la DGFIP et leurs représentants défendent une autre vision que celle d'une administration virtuelle uniquement à l'écoute des plus aisés et des plus instruits. Ils considèrent que les projets de la DGFIP sont incompatibles avec l'égalité de traitement du citoyen sur l'ensemble du territoire.

En cette période de crise, notre pays a plus que jamais besoin d'une administration fiscale, économique et financière à la hauteur des enjeux. Ce n'est pas en supprimant aveuglément ses emplois et en renonçant aux services de proximité que l'on construira, au service de tous, l'administration des Finances Publiques du XXIème siècle.

Cergy le 7 juin 2016

Les Élus FO DGFIP en CTL

P. BOUARD – V. REDARCE – Ch. SZALENIEC